



## **AVIS DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

### **AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Une demande de permis pour démolir le bâtiment ci-après mentionné a été déposée au Service de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme.

**- 134, rue de la Visitation**

Conformément au Règlement 2179-2021 relatif à la démolition d'immeubles, toute personne qui désire s'opposer à l'octroi du certificat d'autorisation demandé doit faire connaître, par écrit, son opposition motivée au directeur général.

Cette opposition doit être acheminée à l'hôtel de ville située au 370, rue de la Visitation, Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 4P3, avant le **9 juin 2025, à 16 h**.

Le conseil municipal, préalablement à la séance ordinaire, qui se tiendra le 9 juin 2025 à l'hôtel de ville, statuera à 20 h sur la présente demande de démolition pour l'immeuble situé au 134, rue de la Visitation.

**Donné à Saint-Charles-Borromée  
Ce 29 mai 2025**

*Louis-André Garceau*

---

Me Louis-André Garceau, avocat  
Greffier